

# 11<sup>ème</sup> envolée de plumes

C D NC

Parabadminton fauteuil / debout

## 18-19 octobre 2014

Stade Paul Vauquelin  
rue Ernest Danet, MAROMME



- Art. 1 Le tournoi est en cours d'autorisation.
- Art. 2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD et du règlement ci-après.
- Art. 3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition 2014/2015 à l'envoi de l'inscription.
- Art. 4 Le tournoi est ouvert aux joueurs(ses) seniors ou surclassés comme tel.
- Art. 5 Chaque participant doit connaître les sanctions encourues par un joueur déclaré « FORFAIT » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, au plus tard 48 heures après la date du tournoi, les pièces justificatives à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue de Haute Normandie de badminton.
- Art. 6 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- Art. 7 Les décisions prises par le juge arbitre (M. Michel Faucampré) sont sans appel.
- Art. 8 Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
- Art. 9 Les organisateurs se réservent le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
- Art. 10 Les organisateurs se réservent le droit de modifier le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs catégories.
- Art. 11 Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.
- Art. 12 Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu.
- Art. 13 Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matches. Les horaires des matches sont donc donnés uniquement à titre indicatif.
- Art. 14 Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant l'heure annoncée de son match.
- Art. 15 Tout joueur peut s'inscrire dans les séries correspondant à ses classements. Mais s'il souhaite se surclasser dans un tableau, il doit alors se surclasser dans le 2<sup>e</sup>.
- Art. 16 Le tournoi est joué avec des volants plumes pour toutes les catégories et sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre deux joueurs sur le choix des volants, le volant officiel sera le Yonex AS 30 mis en vente dans la salle.
- Art. 17 Tout participant devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition.
- Art. 18 Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match (tirage au sort et test des volants compris).
- Art. 19 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain, sauf aux arrêts de jeu (à 11 et entre chaque set).
- Art. 20 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leur match, leurs entraîneurs ou coaches, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre et les arbitres.
- Art. 21 Passé un délai de cinq minutes, tout joueur non présent sur le terrain sera déclaré « FORFAIT ».
- Art. 22 Le temps de repos minimum entre deux matches sera de vingt minutes.
- Art. 23 Les matches seront auto-arbitrés jusqu'aux finales, où un arbitre et éventuellement des juges de lignes seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre.
- Art. 24 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.
- Art. 25 Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
- Art. 26 Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué après le tirage au sort, même sur présentation d'un certificat médical.
- Art. 27 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son 1<sup>er</sup> match du tournoi.
- Art. 28 L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
- Art. 29 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- Art. 30 Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.

# FEUILLE D'INSCRIPTION

11<sup>ème</sup> ENVOLEE DE PLUMES – 18/19 octobre 2014



Club (+ sigle) : \_\_\_\_\_

Ville du club : \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries différentes si leur classement le leur permet.  
S'ils se surclassent dans un tableau, ils doivent également se surclasser dans le deuxième.

Envoi du dossier

Par **courrier postal** exclusivement

Emmanuelle Leblic

5 rue de la République, Appt C 1.3

76140 PETIT-QUEVILLY

tél : 02-35-72-22-43

06-82-38-16-29

NOM	Prénom	H / F	Classement	N° licence	Simple	Double		Mixte	
					Série	Série	Partenaire (+ club)	Série	Partenaire (+ club)

Séries : C / D / NC / Parabadminton debout (PBD) / Parabadminton fauteuil (PBF) // Simple homme : C1-C3 / C4-D2 / D3-D4 / NC / PBD / PBF

1 tableau : 14 euros ; 2 tableaux : 19 euros. Chèque à l'ordre du **MDMSA Badminton**

Réception des inscriptions au plus tard le **7 octobre 2014**

Pour des infos supplémentaires : [emmanuelleleblic@sfr.fr](mailto:emmanuelleleblic@sfr.fr)

TOTAL

### ACCUEIL



Le tournoi se déroulera sur 12 terrains situés dans 2 salles se trouvant dans le même complexe sportif.

L'accueil des joueurs se fera à partir de 8h00 le samedi matin en fonction du nombre d'inscrits.

### RECOMPENSES



Les vainqueurs et finalistes seront récompensés par des lots ou des espèces.

### TABLEAUX ET SERIES

Le tournoi est autorisé par la FFBaD, il est ouvert aux joueurs et joueuses seniors ou surclassés comme tel.

Un joueur ne peut s'inscrire que dans 2 tableaux maximum. S'il se surclasse dans un tableau, il doit également se surclasser dans le deuxième.

Les simples se joueront en poules et les doubles en poules ou élimination directe selon le nombre d'inscrits.

Tous les simples débiteront le samedi matin, les doubles mixtes le samedi après-midi et les doubles hommes et dames le dimanche matin.

### REGLEMENT



Le règlement de la compétition est joint en feuille annexe et sera affiché sur les lieux de jeu.

En cas de litige, le juge arbitre, Michel Faucampré y fera référence.

### VOLANTS



Les volants sont à la charge des joueurs.

Le volant officiel est le Yonex AS 30 (en vente sur le lieu de jeu).

### BUVETTE



Restauration chaude et froide toute la durée du tournoi.

Prix modérés !

### NOTRE ENGAGEMENT

Le MDMSA Badminton soutient Solibad et ses valeurs.

1 euro par inscription sera reversé à l'association pour l'aider à financer ses actions.

Nous recueillerons également tous les bouchons de bouteille en plastique pour les remettre à l'association Bouchons276.

<http://www.bouchons276.org/>



### STAND

Un stand de textiles, chaussures, raquettes, petit matériel et recordage sera présent tout le week-end sur le tournoi.

### INSCRIPTIONS

**1 tableau** : 14 euros / **2 tableaux** : 19 euros  
Toute inscription ne sera prise en compte qu'accompagnée de son règlement et ne sera pas remboursée après le tirage au sort. Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail.

Chèque libellé à l'ordre de MDMSA Badminton.

**Clôture des inscriptions** : 7 octobre 2014

**Tirage au sort** : 11 octobre 2014

**Envoi des inscriptions** : Emmanuelle LEBLIC, 5 rue de la République, 76140 PETIT-QUEVILLY

